



*Une équipe de professionnels  
à votre écoute*

*Horaires*

L'accueil est ouvert du **lundi au vendredi**  
de **9h à 12h**  
et de **13h à 17h**.

Pour tout complément d'information,  
vous pouvez nous contacter  
au **03 87 65 47 54** ou par mail  
**sad.moselle@famillesrurales.org**

## FAMILLES RURALES EN MOSELLE

- **86** salariés,
- + de **750** usagers
- + de **350** communes couvertes dans le département,
- **1903** familles adhérentes,
- **200** bénévoles,
- **10** accueils collectifs de mineurs,
- **5** établissements d'accueil du jeune enfant,
- **38** associations proposant des activités culturelles, récréatives et sportives,
- **1** Service de Mobilité Solidaire sur **49** communes.

## FAMILLES RURALES EN CHIFFRES

- **160 000** familles adhérentes,
- **2200** associations locales fédérées,
- dans **70** départements et **10** régions,
- **40 000** bénévoles,
- **17 000** salariés.

## DES QUESTIONS ?

Contactez  
**Familles Rurales**  
**Fédération Départementale de la Moselle**  
Lieu-dit LE COLOMBIER  
ANCY LES SOLGNE  
5 rue des Étangs  
57420 SOLGNE  
Tél : 03.87.65.47.54

 Familles Rurales - Fédération départementale de la Moselle

 Familles Rurales - Moselle

 FamillesRurales57

 [grand-est.famillesrurales.org](http://grand-est.famillesrurales.org)

  
**Familles  
rurales**  
*Vivre mieux !*  
MOSELLE

Familles Rurales  
Fédération Départementale de la Moselle  
Lieu-dit LE COLOMBIER  
ANCY LES SOLGNE  
5 rue des Étangs  
57420 SOLGNE  
Tél : 03.87.65.47.54  
Mail : [fd.moselle@famillesrurales.org](mailto:fd.moselle@famillesrurales.org)

Association loi 1908,  
membre de Familles Rurales,  
fédération nationale,  
reconnue d'utilité publique



**SENIORS**  
Bien vieillir accompagné

## SERVICE D'AIDE À DOMICILE



## AGIR AU PLUS PRÈS DES FAMILLES

Besoin d'aide à domicile ?  
Pensez à vous, on s'occupe de tout !

  
*Vivre mieux !*  
MOSELLE

## LES ENGAGEMENTS FAMILLES RURALES

Dès votre appel, nous évaluons votre demande et nous vous donnons les premiers renseignements (tarifs, modalités,...).

Nous pouvons convenir d'un **rendez-vous à votre domicile** pour évaluer vos besoins et la nature de l'intervention.

Un **devis gratuit** est établi sans aucun engagement. Et dès l'acceptation du devis, un dossier est constitué pour l'intervention à votre domicile.

Nous pouvons vous accompagner dans vos démarches de **demandes d'aides financières**.

## NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

Nous vous proposons **l'intervenant adapté à vos besoins**, le plus proche de chez vous.

Grâce à notre agrément, nous répondons à toutes les demandes d'aide pour les familles. 55% de notre personnel possède un diplôme relatif à l'aide au maintien à domicile.

Nous assurons la **formation continue** de l'ensemble de nos intervenants. Notre personnel administratif est également formé afin de vous apporter une écoute et des conseils personnalisés.

## UN SERVICE DE CONFIANCE

- Familles Rurales, une association **agrée par l'Etat** et conventionnée par de nombreux organismes financeurs.
- Implantée en Moselle **depuis 1969**
- Un **réseau National** agissant en faveur de l'intérêt des familles depuis plus de 70 ans
- **Notre raison d'être : votre satisfaction !**

**Familles Rurales vous propose des services répondant aux besoins de toute la famille, des jeunes enfants aux personnes âgées.**

### **Les services proposés par Familles Rurales :**

#### Les services aux personnes âgées et aux personnes handicapées

- A leur domicile : assistance notamment pour l'aide au lever et au coucher, l'aide à la toilette, la préparation des repas, l'aide au ménage, l'aide aux démarches administratives simples,...
- Dans leurs déplacements : aide à la mobilité et transport des personnes, accompagnement dans les promenades et les actes de la vie courante (courses, rendez-vous médicaux,...)

#### Les services à la maison

- Entretien du cadre de vie et du linge

#### Les services à la famille

- Garde d'enfant à domicile

## DEUX PRESTATIONS POSSIBLES

### • Le service prestataire

Le service à la personne de Familles Rurales prend en charge la globalité de la gestion du service, emploie le personnel et vous facture le service rendu.

La personne aidée n'a pas de démarches à réaliser ni de responsabilité vis-à-vis du salarié.

### • Le service mandataire

Vous êtes employeur de votre intervenant et vous la rémunérez.

Le service à la personne de Familles Rurales réalise pour vous l'ensemble des démarches administratives (contrat de travail, bulletin de salaire,...) et vous facture l'ensemble du service (charges sociales et frais de gestion).

**Nos prestations ouvrent droit à une déduction fiscale selon la législation en vigueur.**

